

COMMUNE DE MARCHEMORET

COMPT E R E N D U S O M M A I R E

<b>Nbre de conseillers</b>	L'an deux mil vingt et un, le 3 juillet à 10h30,
En exercice : 15 Présents : 09 Votants : 09	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, pour assurer la tenue de la réunion dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, s'est réuni à la salle polyvalente de Marchémoret en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire,
<b>Date de Convocation</b> 25/06/2021	<b>Etai ent présents :</b> Mrs DURAND Jean-Louis, Cédric NADOTTI, MARY Patrick, DUBIEF David, Mme GALLINA Laëtitia, Mrs COURBEBASSE Christian, MOUSSA Mohamed, MARLEIX Gilles, GROSJEAN Daniel.
<b>Date d'affichage</b> 05/07/2021	<b>Excusés :</b> Mr GIRARD David, Mmes TRAVERS Aurore, THOUVENIN Séverine, Mr MARTINIE Antoine, Mme MULLER Stéphanie, Mr DEL CORPO Mario. <b>Secrétaire de séance :</b> Mr Gilles MARLEIX

### Approbation du procès-verbal du 10 avril 2021

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

### Compte-rendu des délégations consenties au Maire

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise dans le cadre de ses délégations :

- La souscription d'un emprunt de 80.000 € auprès la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie-Picardie destiné à financer le programme d'investissement de l'année et notamment la réfection de la toiture de l'école.

### Réaménagement de la dette auprès de la Caisse d'Épargne

Monsieur le Maire propose de réaménager la dette auprès de la Caisse d'Épargne pour les trois prêts n° A75100GO-001, n° 9402585 et n° 85988739, pour un montant total de 770 254,11 € Euros avec compactage prenant effet au 5 juillet 2021 avec une première échéance au 5 janvier 2022 pour une durée de 21 ans.

Le taux d'intérêt du prêt sera fixé à 1,58% avec des échéances trimestrielles et constantes.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Contrat de livraison des repas pour la restauration scolaire et des goûters pour le service périscolaire : attribution du marché**

Monsieur le Maire informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 juin 2021 pour analyser les offres reçues au titre de l'avis d'appel à concurrence pour la fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour le restaurant scolaire et le service périscolaire de Marchémoret.

Après analyse, il est proposé d'attribuer le marché à la société ARMOR CUISINE.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

Monsieur le Maire propose de limiter l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles, en application de l'article 1383 du Code Général des Impôts.

Monsieur le Maire propose de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usages d'habitation.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 107 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Avis sur la demande d'augmentation des capacités de traitement à diversifier la source d'approvisionnement de l'installation de méthanisation de la « SAS Plaines de France Énergie »**

Monsieur le Maire informe que la Mairie a été destinataire de la demande d'enregistrement de la SAS Plaines de France Energie, dans le but d'augmenter les capacités de traitement et à diversifier les sources d'approvisionnement d'une installation de méthanisation au lieu-dit « La Crouillère » sur la commune de Marchémoret et à épandre les digestats issus de la méthanisation sur des terres agricoles.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis défavorable à la demande d'enregistrement de la SAS Plaines de France Energie, considérant l'avis défavorable du conseil municipal du 18 décembre 2019 (délibération n°19-38 du 18 décembre 2019).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Droit de préemption – La Folie XL 016**

Monsieur le Maire informe, conformément à la convention de partenariat passée avec la SAFER, que la commune a exercé son droit de préemption sur la parcelle cadastrée XL 0016 d'une superficie de 34a 30ca.

Il convient de financer l'opération de la manière suivante :

<b>Lieu-dit</b>	<b>Section</b>	<b>N°</b>	<b>NC</b>	<b>Surface</b>
LA FOLIE	XL	0016	Taillis simple	34a30ca

**AUTORISE** Monsieur le Maire à financer l'opération de la manière suivante :

<b>Préfinancement n° 1</b>				
<b>Prix principal</b>	<b>Frais supportés par la SAFER</b>	<b>Frais d'intervention de la SAFER</b>	<b>Frais de stockage éventuels</b>	<b>Montant total demandé</b>
2 500.00 €	620.00 €	400.00 €	0	3 520.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Procédure de retrait- Syndicat Intercommunal d'Énergies en Réseaux du canton de Claye-Souilly et communes limitrophes**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la délibération du conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies en Réseaux du Canton de Claye-Souilly et communes limitrophes du 22 avril 2021.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes d'Annet sur Marne, Charmentray, Chauconin-Neufmontiers, Compans, Gressy, Gesvres le Chapitre, Ivorny, Le Mesnil Amelot, Mauregard, Montgé-en-Goële, Moussy le Neuf, Nantouillet, Oissery, Précly-sur-Marne, Trilbardou, Vinantes ont délibéré pour se retirer du syndicat.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable au retrait de ces 16 communes.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Questions diverses**